

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du document stratégique de la façade maritime Sud-Atlantique

Le 14 octobre 2019, Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle Aquitaine et Jean-Louis Lozier, vice-amiral d'escadre et préfet maritime de l'Atlantique ont signé la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique, dont ils ont coordonné les travaux. Une première dans la gestion des espaces maritimes et des littoraux de Nouvelle Aquitaine.

Ce document dresse un état des lieux inédit des enjeux environnementaux et économiques de la façade Sud Atlantique. Forte de 720 kms de linéaire côtier et couvrant près d'un quart de l'ensemble des eaux métropolitaines, cette façade dispose en mer d'espaces naturels marins protégés, de riches écosystèmes et d'un patrimoine culturel à l'identité marquée, à l'image du phare de Cordouan. Elle abrite également des filières professionnelles dynamiques et à la pointe des innovations technologiques. Elle offre ainsi des atouts considérables pour développer une économie maritime compétitive, performante et source d'emplois, en misant sur la connaissance et la formation, et en valorisant le potentiel de croissance qu'offre aujourd'hui l'océan.

La stratégie de façade a été élaborée par l'État et co-construite avec l'ensemble des acteurs du littoral (collectivités, associations, organisations professionnelles) puis enrichie par la consultation du public. Elle porte, pour la première fois, une véritable vision stratégique pour le développement durable de l'économie bleue et la gestion intégrée des espaces maritimes et des littoraux à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

La stratégie de façade maritime se fixe d'abord pour objectifs la reconquête du bon état écologique du milieu marin, et la mise en œuvre à l'horizon 2030 d'une transition écologique et énergétique volontariste. Elle définit également la réponse de l'État face aux menaces qui pèsent sur le littoral, à l'image de l'érosion côtière ou de la protection des espaces sensibles.

Grâce à la carte des vocations, ce document organise pour la première fois un usage partagé de la mer, afin de prévenir les conflits d'usage et de permettre ainsi un développement durable et harmonieux des activités maritimes et littorales. L'objectif est de favoriser la création d'emplois maritimes, de renforcer de l'attractivité des métiers de la mer et de promouvoir les filières de formation maritime, y compris dans les secteurs émergents (aquaculture, énergies marines renouvelables, transition énergétique).

Le document sera complété d'ici 2021 d'un second volet, constitué d'un plan d'action et d'un plan de suivi, qui en constitueront le volet opérationnel. La stratégie de façade maritime Sud Atlantique est consultable sur : www.merlittoral2030.gouv.fr.

« La stratégie de façade maritime porte une ambition forte pour le développement durable des activités maritimes et littorales et la protection des écosystèmes. C'est la première fois que la France se dote pour ses territoires maritimes d'une vision à l'horizon 2030, avec des objectifs clairs et quantifiables. Elle est le fruit d'un dialogue constant et constructif entre l'ensemble des

acteurs », ont déclaré ensemble les deux Préfets coordonnateurs lors de la cérémonie de signature, au siège du Grand port maritime de La Rochelle.